



Savoir l'étape de mon dossier de regroupement familial

Par **M BAREK AIT DOUCHE**, le **16/10/2012 à 23:10**

Bonjour,
JE SAVOIR COMMENT JE PEUX CONTRÔLER MON DOSSIER DE
REGROUPEMENT FAMILIAL. MERCI BEAUCOUP DE ME RÉPONDRE

Par **citoyenalpha**, le **17/10/2012 à 18:52**

Bonjour
vous ne pouvez pas. Le préfet dispose d'un délai de 6 mois pour se prononcer.
À défaut de réponse la demande est considérée comme rejetée. Toutefois vous êtes en droit de demander les motifs du refus et d'exercer un recours d'abord gracieux puis contentieux de la décision même implicite.
Restant à votre disposition.

Par **M BAREK AIT DOUCHE**, le **18/10/2012 à 23:58**

BONJOUR
merci pour votre réponse; j'ai reçu hier un courrier de la préfecture; il me demande de refaire des ressources; le bilan de dernière 6 mois car j'ai un petit supermarché je veux savoir si ce que j'ai un problème par exemple pas suffisant au juste pour contrôle??

Par **citoyenalpha**, le **19/10/2012 à 05:56**

bonjourrrnce n'est point un problème.rnrnAttendu que l'accord du regroupement familiale dépend aussi des ressources du foyer du demandeurrrnAttendu que la préfecture est autorisée à demander une liste de documents non exhaustive pour la justification des conditions requises au regroupement familiale rnAttendu que le demandeur est à la tête d'une supéretternrnEn conséquence la préfecture est en droit de demander le bilan des 6 derniers mois afin de justifier les ressources suffisantes du demandeur.rnrnRestant à votre disposition.

Par **M BAREK AIT DOUCHE**, le **22/10/2012** à **14:44**

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE RÉPONSE.

Par **NOURA SAMIA**, le **24/12/2012** à **20:10**

bonjour tous le mondernje suis mbarek ait douche j'ai déposé le dossier de regroupement familial a OFII Melun depuis le 15/02/2012 et j'ai reçu l'attestation de dépôt le 02/03/2012 ,l'enquête logement le 15/05/2012 et le 15/10/2012 j'ai reçu de la prefecture un courrier demander les fiches de paye de six dernières mois et avis d'impôt mais jusqu'à maintenant on a rien reçu comme avis favorable ou défavorablernExcusez moi je voudrais savoir que ce que je dois faire parce que vraiment j'en ai mare d'attendrernest ce que j'ai le droit de faire un recours administratif

Par **azizafguig**, le **16/05/2013** à **16:49**

bonjour tous le monde rnje suis aziza j'ai déposé le dossier de regroupement familial a OFII Melun depuis le 20/11/2013 et j'ai reçu l'attestation de dépôt le 02/01/2013 ,l'enquête logement le 29/01/2013 et le 10/01/2013 j'ai passe le teste avec succée mais jusqu'à maintenant on a rien reçu rnest ce que ça est normale?